

le gouvernement de l'Afrique du Sud était représenté par son Ministre des Affaires étrangères, M. Botha, et la SWAPO par son Président, M. Nujoma. J'ajouterai que la délégation de la SWAPO à ces entretiens comprenait pour la première fois des représentants de la section de la SWAPO qui oeuvre en Namibie.

Outre les discussions avec les principales parties, des consultations ministérielles ont également regroupé le Secrétaire général et ses fonctionnaires. Nous avons également eu des discussions avec les Ministres des Affaires étrangères des pays de la ligne de front présents à New York, soit MM Mwale de la Zambie, Mkapa de la Tanzanie, et Mogwe du Botswana, ainsi qu'avec les hauts fonctionnaires ou les Ambassadeurs de l'Angola, du Mozambique, du Nigéria, de Maurice et du Gabon. Pendant cette période également, d'autres délégations namibiennes se sont rendues à New York et ont été reçues par des représentants des cinq gouvernements. Nous avons procédé avec eux à une analyse assez détaillée du projet et ils ont présenté leurs vues et préoccupations à mes collègues et à moi-même.

Monsieur le Président, à la suite des entretiens de février, nos cinq gouvernements étaient convaincus que la proposition soumise aux parties lors des entretiens comportait notamment un dispositif permettant d'appliquer très raisonnablement la résolution 385 de façon à tenir pleinement compte de toutes les préoccupations exprimées et perçues et à trouver à très court terme une solution à la question namibienne. Il restait toutefois certains secteurs qui demandaient une étude plus approfondie de notre part ainsi que de nouvelles consultations avec les parties. La formulation de certaines dispositions devrait être clarifiée ou améliorée. Ce processus de clarification a été extrêmement complexe et a nécessité de nombreux échanges avec les principales parties par l'intermédiaire de nos Ambassades, ainsi qu'avec certains Etats africains et le Secrétaire général. Nos propositions ont pris leur forme finale à la fin de mars et ont été présentées aux parties intéressées les 29 et 30 mars. Elles ont été distribuées au Conseil de Sécurité le 10 avril par voie du document portant la cote S/12636.

Monsieur le Président, j'ai pris le temps de décrire ce processus pour que tous comprennent l'intense activité diplomatique qu'a nécessitée ce processus de consultation. Nous avons, tout comme les principales parties, travaillé sans répit à cette question depuis avril dernier.

...6